



Séance du conseil communal du 9 mars 2023 à 14h00

Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins
Funk-Kiesch Josée, Hirtt Pierre, Pütz Aline, Breda Pierre, Goldschmit François, Rasic Marc,
Willems-Kirsch Annette, Wilmes Raphael, conseillers
Legill Guy, secrétaire communal

1. a) Démission d'une employée communale

(Séance à huis clos)

Unaniment le conseil communal accord démission à une employée communale au service communication et relations publiques à partir du 1^{er} mai 2023.

1. b) Promotion de fonctionnaires

(Séance à huis clos)

Unaniment le conseil communal accord une promotion de 2 fonctionnaires dans un grade supérieur.

2. Demandes d'ester en justice - Autorisations

Avec toutes les voix le conseil communal autorise le collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice contre une société. Motif : non-respect d'une autorisation à bâtir.

Avec toutes les voix le conseil communal autorise le collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice contre un client du Port de Schwebsingen. Motif : non-paiement de la taxe communale.

3. Règlement de police : Modification

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la modification de l'article 46 afin de préciser la disposition relative à la tenue de feux d'artifice.

4. a) Avenant à la convention de soutien financier avec Valorlux

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un avenant à la convention de soutien financier avec Valorlux asbl modifiant l'article 5 relatif à la « Durée ».

4. b) Convention Club Senior « Wëlle Wäin » 2023

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la convention 2023 relative au Club Senior « Wëlle Wäin » entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'Association Inter-Actions asbl et les communes de Mondorf-les-Bains, Remich, Schengen et Stadtbredimus.

4. c) Convention tripartite 2023 Maison Relais Schengen

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la convention tripartite 2023 « Services d'éducation et d'accueil pour enfants » entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et

de la Jeunesse, le gestionnaire Auberges de Jeunesse luxembourgeoises asbl et la commune de Schengen à la dépense de 589.485,00.- € (part communale).

4. d) Convention Office social commun Remich 2023

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la convention 2023 réglant les relations entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'Office social commun de Remich et les 6 communes-membres.

Total des frais : 850.874,53.- € dont 50 % à charge des 6 communes.

4. e) Avenant à la convention relative à la gestion du Musée folklorique et viticole « a Possen » à Bech-Kleinmacher

Avec toutes les voix le conseil communal approuve l'avenant à la convention sur la gestion du Musée folklorique et viticole « a Possen » à Bech-Kleinmacher. La participation financière de l'Etat pour l'année 2023 s'élève à 240.000,00.- €. Les frais sont partagés à raison de 80-20% entre l'Etat et la commune de Schengen.

4. f) Avenant à la convention sur la gestion du Musée européen à Schengen

Avec toutes les voix le conseil communal approuve l'avenant à la convention sur la gestion du Musée européen Schengen. La participation financière de l'Etat pour l'année 2023 s'élève à 237.000,00.- €. Cette participation est liée à la condition que les communes membres de l'association participent chaque année à concurrence d'un minimum de 20% du montant versé par l'Etat au financement de l'association.

4. g) Avenant à la convention « Service pour jeunes – Jugendwave »

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un avenant à la convention « Service pour jeunes – Jugendwave » relative au fonctionnement du Service de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes à Remich ayant pour objet le financement d'une tâche supplémentaire à mi-temps d'une troisième personne afin de pouvoir garantir le bon fonctionnement des services fournis par la maison des jeunes. Dépense supplémentaire : 13.997,00.- €.

4. h) Convention relative aux aides à la construction d'ensembles : Acquisition de terrains à Remerschen « an der Uet »

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la convention relative aux aides à la construction d'ensembles – Acquisition de terrains à Remerschen « an der Uet » entre le Ministère du Logement et la commune de Schengen afin de pouvoir bénéficier d'une aide à la pierre portant en premier lieu sur l'acquisition des terrains devant recevoir des logements à coût modéré destinés à la location et à la vente.

Participation financière totale de l'Etat : 1.418.619,00.- €.

5. a) Urbanisme : Projets de morcellement de terrains

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un projet de morcellement de fonds sis à Elvange, 9, rue des Prés de BB Investment en vue de la création de deux lots distincts.

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un projet de morcellement de fonds sis à Schwebsingen, route du Vin (anc. presbytère) de l'Administration communale de Schengen en vue de la création de trois lots distincts.

5. b) Urbanisme : Convention PAP Dentzescheck à Wintrange

Avec 10 voix contre 1 (Hirtt) le conseil communal approuve la convention PAP Dentzescheck à Wintrange avec la société Constructions Luxembourgeoises K-Home sàrl.

6. a) Actes de vente de terrains

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un acte par lequel la commune de Schengen acquiert sur les époux Nennig-Fux d'Elvange un terrain à Elvange, rue du Bois, d'une contenance totale de 14,18 ares dans l'intérêt du Pacte Logement.

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un acte par lequel la commune de Schengen acquiert sur M. René Schmidt d'Elvange un terrain à Elvange, rue du Bois, d'une contenance totale de 15,15 ares dans l'intérêt du Pacte Logement.

6. b) Lettre d'intention relative à la mise à disposition d'un terrain pour l'asbl Erliefnis Baggerweier

Avec toutes les voix le conseil communal approuve une lettre d'intention relative à la mise à disposition d'un terrain sis à Remerschen au lieu-dit « Mecheren » à l'asbl Erliefnis Baggerweier sous forme de droit de superficie en vue de la mise en place d'un bâtiment destiné à l'administration, à la formation et aux ateliers protégé.

6. c) Contrat de fermage de terrains à Schwebsingen et Bech-Kleinmacher

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un contrat de fermage avec la société Sablière Hein relative à l'aménagement d'un chemin d'exploitation pour la gravière entre Schwebsingen et Bech-Kleinmacher.

6. d) Contrat de bail avec l'Office social commun Remich

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un contrat de bail avec l'Office social commun Remich relatif à la location d'un bureau dans la mairie à Remerschen.

6. e) Contrat de bail d'un logement à Schwebsingen

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un contrat de bail avec M. Takou Kengne Antoine relatif à la location d'un logement à Schwebsingen, 71, Wäistrooss.

6. f) Avenant au contrat de bail d'un logement à Schwebsingen

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un avenant au contrat de bail avec M. M'Poyi Masumbuka et Mme Mubelo Mulundu relatif à la renonciation à la mise à disposition d'un emplacement de parking.

7. a) Rénovation de 3 pontons au Port de Schwebsingen

Avec toutes les voix le conseil communal approuve leu devis relatif à la rénovation de 3 pontons au Port de Schwebsingen. Le devis, établi par le Service technique communal, s'élève à 107.648,00.- € TTC

7. b) Aménagement de colombaires aux cimetières de Bech-Kleinmacher et Wintrange

Avec toutes les voix le conseil communal approuve le devis relatif à l'aménagement de colombaires supplémentaires aux cimetières de Bech-Kleinmacher et Wintrange. Le devis, établi par le Service technique communal, s'élève à 57.690,30.- € TTC

8. Allocation de subsides

Avec toutes les voix le conseil communal alloue un subside de 40.000,00.- € à la Schengen asbl pour le financement des dépenses relatives aux frais de rémunération et de fonctionnement de l'association. (La contribution des communes membres a été fixée à min. 20% de la part versée par le Min. du Tourisme).

Avec toutes les voix le conseil communal alloue un subside extraordinaire de 2.496,25.- € au TC Remich asbl pour couvrir les frais de location des halls de tennis pendant la saison hivernale 2022/2023. Le club de tennis compte environ 40 licenciés habitant de la commune de Schengen.

9. Titre de recette

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un titre de recette au montant de 1.260,00.- €, recettes provenant du Kabaret Stenkdéier du 21/1/2023 à Schwebsingen, organisé par la commission culturelle.